



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**AU CŒUR
DE L'EMPLOI
PUBLIC LOCAL**



 www.cdg38.fr

Édito

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Rendre compte de l'action et de l'emploi des cotisations perçues, tel est l'objectif du présent document.

Quelle action des équipes du CDG38 en 2022 ?

Avec un effectif qui se renouvelle et qui se rétracte, l'action consiste à répondre aux sollicitations des services ressources humaines, suivre l'actualité réglementaire toujours dense. Et, en même temps, à adapter les méthodes et outils aux nouvelles exigences, aux nouveaux risques (notamment cyber-sécurité).

En 2022, j'ai beaucoup sollicité les élus qui siègent au sein de l'exécutif : Pascal Fortoul, Fanny Lacroix, Jean-Charles Gallet, Evelyne Collet, Jean-Baptiste Caillet, Marie-Noëlle Strecker et Franck Longo. Nous avons tous pris nos fonctions à l'automne 2020, et engagé très vite une réflexion stratégique pour définir une feuille de route ambitieuse, en dépit de contraintes financières croissantes.

Les finances du CDG38 ont été rétablies, après trois années difficiles.

C'est le fruit de décisions politiques muries, consistant notamment à remettre en cause des missions (et notamment, cette année, la prestation dématérialisation, car trop éloignée du cœur de nos missions : les ressources humaines), et surtout à majorer des tarifs (prestation paie, convention médecine) voire à facturer des services jusqu'alors délivrés sans financement spécifique (retraite).

Cette séquence a également été difficile pour les équipes du CDG38, et je leur suis reconnaissant d'avoir intégré les ambitions et les contraintes nouvelles.

Je veux aussi souligner l'engagement de tous les élus qui siègent au CDG38 : par leur présence, leurs critiques (parfois) et leurs encouragements (souvent), ils contribuent à l'équilibre de notre établissement. À l'échelle d'un département comme l'Isère, la diversité des territoires et des institutions du bloc local mérite ouverture et discernement pour mettre en dialogue avec recul les employeurs territoriaux, généralement isolés, avec les agents des services publics locaux, parfois déconsidérés.

Depuis les élections professionnelles de l'automne 2022, nous avons pu bâtir les fondations d'un dialogue social exigeant, mais respectueux, avec les représentants du personnel qui siègent au sein des commissions paritaires, du CST (Comité Social Territorial) et de sa formation spécialisée : je m'en réjouis !

Car les sujets suivants feront encore l'actualité du dialogue social départemental dans les prochains mois : quelles organisations ? Avec quelles compétences ? Quels services rendus ?

Les employeurs sont légitimes pour représenter la population, autant que les délégués du personnel et les agents, qui incarnent la légitimité technique et l'expertise opérationnelle du quotidien.

Le Président,

Jean-Damien Mermillod-Blondin

☎ : 04 76 33 20 33 • 📠 : cdg38@cdg38.fr

ZOOM SUR...

QUELS LIENS AVEC LES TERRITOIRES ?

L'étendue et la diversité du département justifie que l'équipe politique et les services du CDG38 viennent à votre rencontre régulièrement.

C'est le cas depuis 2020 avec les rencontres RH territorialisées : Saint-Alban-de-Roche, Voiron, Saint-Marcellin, Crolles, Vizille... Sont conviés les élus et les agents des communes et établissements affiliés, informés via le site du CDG38 et sa newsletter mensuelle. Ces rencontres permettent de passer en revue une sélection de sujets d'actualité. Puis un temps est laissé aux participants pour échanger individuellement avec les chefs de service du CDG38.

Nouveauté 2023 : afin de nouer des relations plus étroites, l'exécutif du CDG38 proposera de rencontrer les employeurs des territoires, via les intercommunalités. L'objectif étant de nourrir un dialogue et un partenariat axé sur des sujets RH choisis ensemble : recrutement, absentéisme, prévention etc...

À noter également, les réunions en visio-conférence, également communiquées via le site www.cdg38.fr et portant sur des thèmes variés : les Lignes directrices de gestion (LDG), la mise en place des instances, la promotion interne, la dématérialisation, le Rapport Social Unique (RSU)...

Contact : jdmermillod-blondin@cdg38.fr



L'ASSURANCE STATUTAIRE

Une tempête a soufflé pendant le second semestre de l'année 2022 ! À l'origine : fin juin, la compagnie d'assurance décide brutalement de résilier les engagements pris avec 320 employeurs et couvrant 12 000 agents, tous bénéficiaires du contrat groupe piloté par le CDG38. Cela ne s'était jamais produit auparavant... Et, au regard de la durée du préavis, inadaptée à une consultation d'une telle ampleur, il a fallu « pousser les feux » pour communiquer (alerter mais rassurer !), lancer l'appel d'offres puis analyser et attribuer le nouveau contrat, afin de souscrire les garanties à effet du 1^{er} janvier 2023.

Aux derniers comptages, plus de 300 employeurs ont décidé de maintenir leur adhésion au contrat groupe. Et ce malgré des hausses tarifaires sévères. C'est néanmoins une source de satisfaction, car les vertus de la mutualisation sont préservées. Néanmoins, il nous reste, collectivement, à réunir les conditions pour que ce nouveau contrat, conclu pour quatre années, aille à son terme, jusqu'à fin 2026 : les équipes du CDG38 vont s'y employer.

Contact : cdg38@cdg38.fr

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Incontournable, essentiel, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) illustre et alimente votre démarche de prévention.

La réglementation impose à tout employeur de réaliser une évaluation des risques professionnels en vue d'en améliorer la maîtrise. Le résultat de cette évaluation est transcrit dans un document de synthèse : « le document unique ».

Au-delà du respect d'une obligation réglementaire, voici quatre bonnes raisons de réaliser son document unique :

- Pour maîtriser sur le long terme les enjeux et les conséquences d'une exposition à des risques : prévention des accidents, des traumatismes, des inaptitudes, des coûts financiers, de la désorganisation des services, de la perte de qualité dans le travail ;
- Pour signaler une prise de conscience et progresser dans le dialogue social sur les conditions de travail ;
- Pour mieux suivre les besoins (formations, équipements...), dans la planification de l'activité et des coûts associés ;
- Pour améliorer les conditions de travail, et donc, la qualité du service rendu aux usagers.

Contact : prevention@cdg38.fr



L'ACTIVITÉ EN 2022

▶ Gestion des carrières

14 795 carrières gérées
11 682 avancements d'échelon
5 861 avancements de grades validés
484 calculs d'allocation chômage
661 prestations retraite

▶ Instances médicales

37 réunions et **2 347** dossiers instruits

▶ Instances paritaires

46 séances d'instances paritaires
(CAP, CCP, CT, CHSCT, conseils de discipline)

▶ Santé au travail

14 885 agents suivis
5 004 visites médicales et entretiens infirmiers

▶ Gestion des risques psychosociaux

383 situations individuelles et collectives suivies par les psychologues du travail
434 agents pris en charge par les assistantes sociales

▶ Dématérialisation

361 collectivités utilisent une solution mutualisée
650 signataires du certificat électronique

▶ Archives itinérantes

396 ml d'archives classées
425 ml proposés à l'élimination
10 diagnostics

▶ Missions temporaires

247 missions de remplacement réalisées par
151 personnes dont
12 en situation de handicap

▶ Professionnalisation

13 personnes formées au métier de secrétaire polyvalente en petite collectivité
8 entrées en contrat d'apprentissage

▶ Concours

14 concours et examens professionnels organisés
2 756 candidats et **314** lauréats

▶ Dialogue social

18 352 heures de décharges syndicales rémunérées
12 000 € de subventions aux organisations syndicales

▶ Médiation

2 procédures réalisées
220 employeurs adhérents

▶ Conseil en recrutement

2 missions d'appui

▶ Paies

12 900 bulletins de paies réalisés pour
33 employeurs

▶ Référent déontologue laïcité

26 saisines

▶ Prévention des risques professionnels

88 jours de missions accompagnement
163 jours d'action en milieu de travail
244 demi-journées d'inspection
99 assistants de prévention formés
94 documents thématiques en ligne

▶ Mutuelles

3 426 agents couverts en santé (297 employeurs)
8 799 en prévoyance (365 employeurs)

▶ Assurance statutaire

317 employeurs assurés
11 315 agents couverts

▶ Titres restaurant

153 employeurs adhérents

▶ Promotion de l'emploi

6 réunions d'information
30 candidatures orientées

▶ Mobilité

141 rendez-vous mobilité

▶ Maintien dans l'emploi

48 situations suivies

▶ Bourse de l'emploi

8 695 déclaration de vacance de postes
5 345 offres d'emploi diffusées
2 655 notifications de recrutement

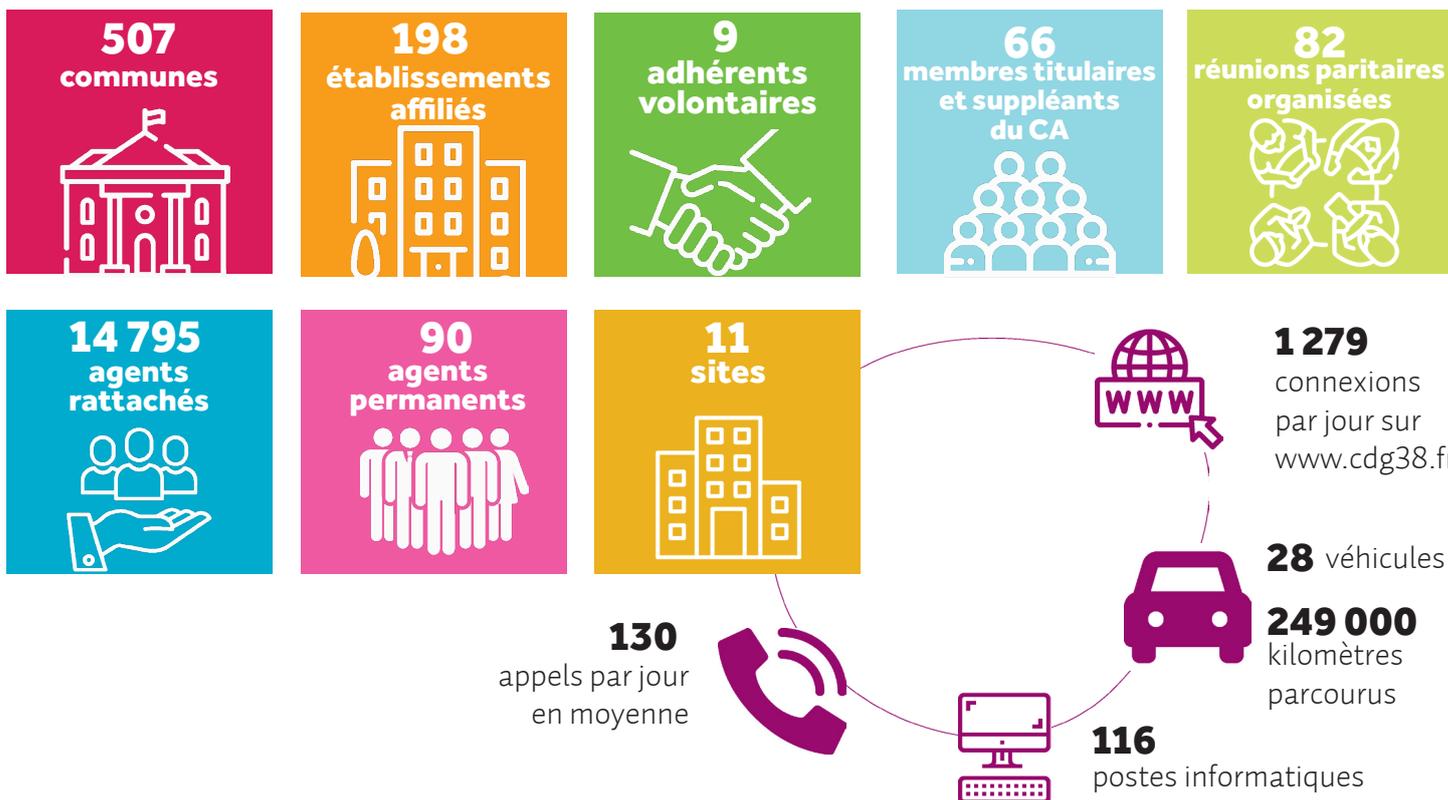
CARRIÈRES /
RESSOURCES
HUMAINES

QUALITÉ
DE VIE
AU TRAVAIL

GESTION
LOCALE

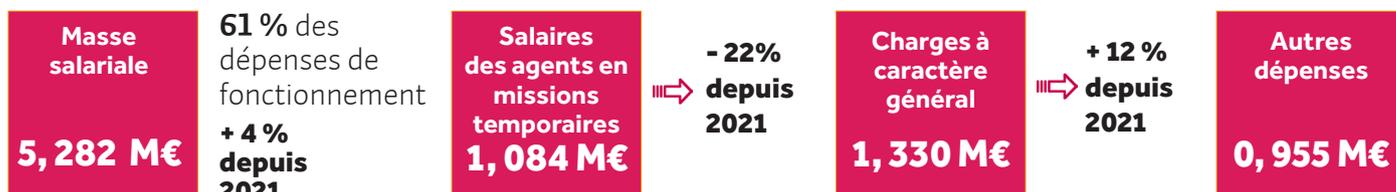
EMPLOI /
CONCOURS

2022 en chiffres

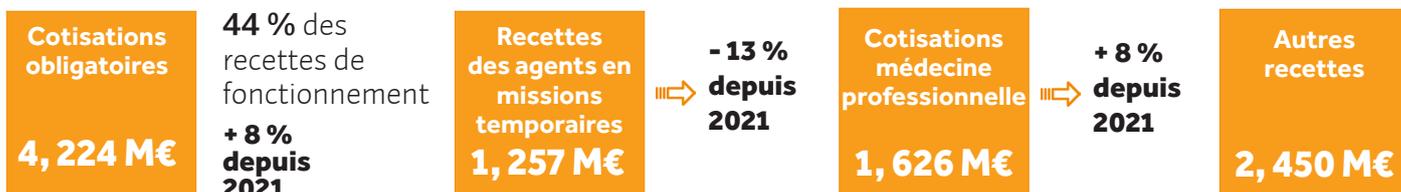


Les principaux postes de fonctionnement

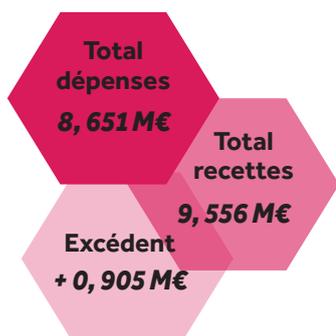
DÉPENSES : 8, 651 M€



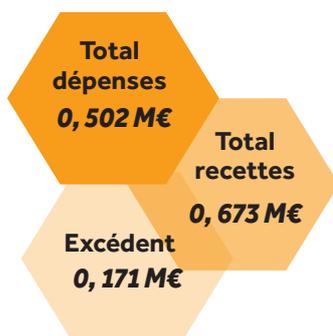
RECETTES : 9, 956 M€



Fonctionnement



Investissement



Dépenses de fonctionnement par politique

